

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -**TPSGC**

11 Laurier St. / 11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Commercial Acquisitions & Fast Track Procurement Div/Div des Acquisitions commerciales et achats en régime accéléré 11 Laurier St. / 11 rue Laurier 6A2-16, Place du Portage

Phase III Gatineau

Québec K1A 0S5

Title - Sujet				
Meal Kits				
Solicitation No N° de l'invitati	ion	Ame	ndı	ment No N° modif.
W8561-180019/B		002		
Client Reference No N° de référence du client		Date		
DRMIS 920M #13918324		2018-05-24		
GETS Reference No N° de réf	érence de SEAG			
PW-\$\$PD-150-74877				
File No N° de dossier pd150.W8561-180019	COC NOWN COC TIME NOWN TIME			
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2018-06-01	L'invitation prer	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.				11 221
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:			
- Imm Come: Booming.			р	vor la da llachataur
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur		
Fulham, Veronique		pd150		
		FAX No N° de FAX		
(819) 420-5332 ()		()	-	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service				
Instructions: See Herein				
In a town of law a				

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

	, , , , , ,
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseu	r/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to s	gn on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à s	igner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	ctères d'imprimerie)
Signature	Date
-	

Delivery Offered - Livraison proposée



Contract No N° du Contract	Amd/Amend	Buyer - Id de l'acheteur
	02	Pd150
File No N° du dossier client W8561-180019/A		Client Ref. No N° de ref. du

Cet amendement est soulevé afin de;

- 1. Répondre aux questions de l'industrie;
- 2. Modifier Partie 4- Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 4.2 Méthode de sélection, sous-article 4.2.1 Méthode de sélection-cotation numérique, point 1.c;
- 3. Modifier Annexe A Partie 1- Exigences générales relatives aux trousses-repas préparées, article 1. Besoin, sous-article 1.2; et
- Modifier Annexe A Partie 1- Exigences générales relatives aux trousses-repas préparées, article 3. Portée, sous-article 3.1 Contenu de la trousse-repas préparée
- 1. Répondre aux questions de l'industrie;

Question #001:

Dans l'Appendice1, tableau 1 1.2- Directives d'évaluation, le tableau indique « échantillons représentatifs réels ». La question concerne l'emballage et non le contenu. Les plats principaux eux-mêmes sont conformes à l'annexe A, partie 4- Caractéristiques et évaluation des aliments et constituent un « représentatif réel ». La clarification concerne les sachets autoclavables. Le matériel et la construction de deux sachets autoclavables pour échantillon dépasse MIL-PRF-44073G, mais les dimensions et la couleur sont différentes. Si un contrat est octroyé à nous, la production des sachets autoclavables se fera conformément à l'annexe A partie 2- Emballage- Spécifications pour les sachets autoclavables 1.3.2. Comme les échantillons étaient conformes pendant le dernier appel d'offres.

Réponse #001 :

Le secteur qui mentionne « échantillons représentatifs réels » a été inclus dans la demande de soumission A, mais à un endroit différent (se trouve à l'Appendice 1- Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 1. Évaluation Technique, sous-article 1.1 Partie 1 : Critères techniques obligatoires, point c.). Le langage demeure le même, elle a simplement été déplacée à un endroit différent dans l'Appendice 1 pour la demande de soumission B.

Question #002:

4.1.1.2 c. Nous invite à soumettre des aliments de menu supplémentaire. « Tous les aliments de menu soumis seront évalués et les aliments de menu qualifiés avec les scores globaux total les plus élevés par catégorie seront considérés. »

Question : Il n'y a nulle part le langage « surplus » pour les aliments de menu supplémentaires. Est-ce que nous distinguons dans nos documents quels sont les aliments de menu supplémentaires?

Réponse #002 :

L'étiquetage des aliments de menu « surplus » n'est pas absolument nécessaire, car tous les aliments de menu soumis et approuvés peuvent finir par être sur la liste des aliments approuvés des trousses-repas et dans la première commande.

Question #003:

6.5.3 « Sauf indication contraire, la livraison doit être effectuée par les moyens les plus économiques. Les frais d'expédition doivent être présentés séparément sur la facture de l'entrepreneur. »

Question : Si nous sommes évalué dans l'évaluation financière en référence de 4.1.2 « Le prix des soumissions doivent être en dollars canadiens, rendu droits acquittés selon les Incoterms 2000, les droits de douane canadiens et les taxes d'accise incluses, s'il y a lieu, et les taxes applicables en sus. ». Alors pourquoi l'exigence de « les frais d'expédition doivent être présentés séparément sur la facture de

Contract No N° du Contract	: Amd/Amend	Buyer - Id de l'acheteur
	02	Pd150
File No N° du dossier client W8561-180019/A		Client Ref. No N° de ref. du

l'entrepreneur »? On nous demande de faire une offre par type de trousses-repas avec rendu droits acquittés (30 emplacements à travers la Canada) et ensuite sur la facture sortir ce numéro de frais d'expédition?

Réponse #003 :

Le MDN n'exige pas que l'expédition soit séparée sur les factures. Le fardeau est beaucoup trop lourd à gérer pour l'entrepreneur et le MDN. Bien que conformément à l'amendement 001 de la demande de soumission, pour la première commande initiale :

« Livraison multiples

Comme il peut y avoir des coûts supplémentaires liés à l'exécution échelonné de la commande initiale, les soumissionnaires qui ont l'intention de livrer la commande no. 1 dans les expéditions multiples doit fournir des prix (le cas échéant) pour tenir compte de ce fardeau logistique (supplément logistique/livraison). Cet élément sera inclus dans l'évaluation. »

Question #004:

Annexe A, partie 1- Exigences générales relatives aux trousses-repas

Partie 1.2, le tableau montre pour la caisse de 9 trousses-repas : un (1) plat principal déjeuner nonvégétarien et deux (2) plats principaux déjeuners végétariens. Cela ne devrait-il pas être l'inverse pour maintenir un ratio végétarien de 1/3 dans le cas général des repas?

Réponse #004 :

Le responsable technique du MDN a retiré le 1/3 végétarien de l'énoncé des besoins et l'a remplacé par des précisions puisque c'était trop difficile à rapprocher pour toutes les tailles de caisses potentielles. Voir le changement 3. de cet amendement pour plus de précisions.

Question #005:

Appendice 1- Tableau 1 Critères obligatoires, point 2 Assurance qualité.

- 1. Le soumissionnaire doit fournir un certificat de l'ACIA, ou un certificat par un organisme d'inspection des aliments équivalent, estampillé et signé, attestant que : Chacun des 31 aliments de menu spécifiés aux Critères techniques obligatoires 1 doit satisfaire à toutes les exigences d'assurance de la qualité de l'annexe A- partie 2, 1. Le Canada n'acceptera pas de déclaration ou une lettre type.
- 2. Question : S'il-vous-plaît aviser comment cela doit être fait? Comment l'ACIA ou une autre autorité peut-elle déterminer si un échantillon « doit satisfaire à toutes les exigences d'assurance de la qualité de l'annexe A- partie 2, 1. »?
- 3. Selon l'annexe A, partie 2, 1.1.1 : l'ACIA ou une autre autorité inspecte et estampille uniquement les produits contenant de la viande. Nous devons leur demander de délivrer un certificat ACIA pour tous les produits sans viande comme les barres énergétiques, boissons, etc.? Je ne sais pas comment cela serait fait.

Réponse #005 :

Le responsable technique du MDN confirme que l'ACIA devrait mentionner l'annexe A, partie 1, paragraphe 1.1, qui précise l'applicabilité aux produits de viande.

Question #006:

6.11 Dommages- intérêts fixés à l'avance

Si l'entrepreneur ne livre pas les biens dans le délai spécifié dans le contrat, l'entrepreneur accepte de verser au Canada des dommages-intérêts fixés à l'avance de 14 000,00 \$ pour chaque jour civil de

Contract No N° du Contract	Amd/Amend	Buyer - Id de l'acheteur
	02	Pd150
File No N° du dossier client W8561-180019/A		Client Ref. No N° de ref. du

retard. Le montant total des dommages-intérêts fixés à l'avance ne doit pas dépasser 20 p. 100 du prix contractuel.

Il poursuit en disant que ce n'est pas une pénalité. Je ne sais pas comment cela peut être interprété comme quoi que ce soit mais une pénalité.

Que se passe-t-il si un camion tombe en panne ou si une route se vide ou si un certain nombre de circonstances imprévues peuvent retarder une expédition ? Est-ce pour chaque date de livraison ou ? Un problème a-t-il déjà été soulevé, à savoir que cela n'a pas été inséré et que nous devrions le savoir ?

Cela a besoin d'interprétation s'il-vous-plaît.

Réponse #006 :

Le montant de 14 000.00 \$ représente le coût associé à l'alimentation quotidienne des cadets si l'entrepreneur ne fabrique pas et ne livre pas les trousses-repas à temps, conformément au contrat.

Le Canada, à sa discrétion, peut envisager de renoncer aux dommages-intérêts fixés à l'avance pour des circonstances imprévues.

Les dommages intérêts fixés à l'avance pour les trousses-repas sont calculés comme suit :

trousses-repas / # jours = trousses-repas par jour

250 000 trousses-repas / (Sept à Fév. 2019) 180 jours = 13 890 trousses-repas par jour

\$ = # trousses-repas par jour X trousses-repas coût moyen par trousses-repas

1 389 trousses-repas par jour X 10,00 \$ (coût moyen estimé) = 13 890,00 \$

Question #007:

Cette question est pour le paquet de condiments. Vous avez maintenant ajouté ketchup, moutarde et sauce chaude qui n'était pas dans l'offre originale. Cela changes les choses pour l'approvisionnement et le coût.

Ces articles n'étaient pas inclus dans la première de demande soumissions et ne sont pas une norme pour chaque repas. Par exemple, vous n'utilisez pas le ketchup avec du fettuccini aux épinards crémeux ou sauce piquante avec du gruau. Il y a des ketchups et moutarde ainsi qu'une sauce barbecue avec une durée de conservation de 36 mois, mais sont commandés spécialement. L'autre option consiste à utiliser des sachets à usage unique de qualité commerciale comme ceux que vous obtenez dans le restaurant (durée de conservation normalement de 12 à 18 mois). Veuillez aviser comme résoudre ce problème.

Nous explorons nos options, mais cela a ajouté une autre ride dans la chaîne d'approvisionnement qui ajoute du temps et de l'argent à la soumission globale.

Souhaiterait des commentaires et des éclaircissements et des considérations sur ceux-ci pour respecter les dates de livraison pour la commande initiale.

Réponse #007 :

Le MDN ne s'est pas rendu compte qu'il s'agissait d'articles de commande spéciaux. Cependant, le MDN veut bien le ketchup et la sauce piquante, mais il va maintenant supprimer la moutarde.

Un paquet de ketchup et un paquet de sauce chaude par trousse-repas par caisse. Cela signifie qu'une caisse de 9 devrait inclure 9 paquets de chacun ; une caisse de 12 devrait inclure 12 paquets de chaque-pour le garder le plus simple. Les paquets de condiments peuvent être ajoutés séparément dans chaque caisse ; ils n'ont pas besoin d'être inclus dans le paquet de condiments.

Contract No N° du Contract	Amd/Amend	Buyer - Id de l'acheteur
	02	Pd150
File No N° du dossier client W8561-180019/A		Client Ref. No N° de ref. du

Le MDN n'acceptera pas les produits de qualité commerciale- seulement parce que la durée de conservation ne correspond pas au reste des aliments de la trousse-repas dans la même caisse. Sinon, la taille et le style des pochettes sont acceptables.

Question #008:

En référence à 4.2. Projet de référence. : Les envois de référence doivent-ils être du même type que le trousse-repas proposé pour répondre à cette exigence?

Réponse #008 :

Les envois seraient destinés à un produit similaire, tel que défini pour la consommation humaine- pas nécessairement des trousses-repas.

Question #009:

Pouvez-vous s'il-vous-plaît vérifier avec le client si les spécifications dépassent MIL-PRF-44073G, pourrait-il être utilisé dans la production des trousses-repas si attribué le contrat? En autres mots, est-ce qu'une norme supérieur à MIL-PRF-44073G serait approuvés pour les trousses-repas complets pour la livraison aux emplacements?

Réponse #009 :

Si des spécifications qui « répondent ou dépassent », y compris MIL-PRF-44073G, ce serait acceptable.

Question #010:

En ce qui concerne la clause relative aux dommages intérêts fixés à l'avance :

Si plus de 90% arrivent avant la date de livraison indiquée et que 5 ou même 10% sont en retard, la totalité de la pénalité de 14 000\$ sera-t-elle imposée ou est-elle répartie au prorata des repas en retard ? Je comprends le raisonnement voulant que nous ne voulions pas que les cadets manquent de nourriture, mais si seulement une partie était en retard, y a-t-il un accommodement sur le montant ?

Réponse #010 :

Le MDN a examiné votre demande et l'exigence demeure la même. Les quantités spécifiées requises pour les 30 emplacements sont essentielles à la prestation du programme de formation des cadets. La commande initiale requise pour le programme a déjà été divisé en 3 dates de livraison : 100 000 pour le 7 septembre, 100 000 pour le 1 octobre, et 50 000 pour le 1 novembre 2018, pour un total de 250 000. Par conséquent, le montant de 14 000,00\$ pour chaque jour civil de retard demeurera inchangé.

2. Modifier Partie 4- Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 4.2 Méthode de sélection, sous-article 4.2.1 Méthode de sélection- cotation numérique, point 1.c;

Partie 4- Procédures d'évaluation et méthode de sélection, article 4.2 Méthode de sélection, sous-article 4.2.1 Méthode de sélection- cotation numérique, point 1.c est supprimé dans son intégralité et remplacer par ce qui suit :

Insérer:

chaque aliment de menu pour les plats principaux du déjeuner, les plats principaux du dîner et souper et, pour les plats d'accompagnement proposé doit atteindre la note moyenne minimale requise de 3,50 pour chacun des critères côtés évalués (Apparence et texture et, Saveur) et un score global total minimum requis de 8,00 pour les critères global.

3. Modifier Annexe A Partie 1- Exigences générales relatives aux trousses-repas préparées, article 1. Besoin, sous-article 1.2;

Contract No N° du Contract	Amd/Amend	Buyer - Id de l'acheteur
	02	Pd150
File No N° du dossier client W8561-180019/A		Client Ref. No N° de ref. du

Annexe A Partie 1- Exigences générales relatives aux trousses-repas préparées, article 1. Besoin, sousarticle 1.2 est supprimé dans son intégralité et remplacer par ce qui suit :

L'entrepreneur doit fournir les entrées végétariennes pour le déjeuner et, les entrées végétariennes pour dîner et souper selon les ratios suivants, selon la taille de la caisse :

	Grandeur de la Caisse	9	12
Déjeuner	Non-végétarien	1	2
	Végétarien	1	2
	MDN va sélectionner la meilleure option disponible et aviser		
Dîner et souper	Non-végétarien	4	5
·	Végétarien	2	3

4. Modifier Annexe A Partie 1- Exigences générales relatives aux trousses-repas préparées, article 3. Portée, sous-article 3.1 Contenu de la trousse-repas préparée;

Annexe A Partie 1- Exigences générales relatives aux trousses-repas préparés, article 3. Portée, sousarticle 3.1 Contenu de la trousses-repas préparée est supprimé dans son intégralité et remplacé avec ce qui suit :

Insérer :

Chaque trousse-repas, qu'il s'agisse du déjeuner et, du dîner et souper, doit contenir tous les éléments suivants :

- 1. Un plat principal de 227 g (8 oz) en sachet autoclave;
- 2. un accompagnement en sachet autoclave;
- 3. un dessert (pour les trousses de dîner et souper seulement);
- 4. une tartinade:
- 5. une portion de pain ou un craquelin de longue conservation;
- 6. un mélange pour boisson énergisante;
- 7. une boisson au chocolat chaud instantanée;
- 8. une barre d'énergie de longue conservation (pour les trousses de dîner et souper seulement); et
- 9. un ensemble de condiments dans un emballage de cellophane contenant :
 - a) une cuillère en plastique de 150 mm (6 pouces);
 - b) un sachet de sel;
 - c) un sachet de poivre;
 - d) une lingette humide;
 - e) une serviette de table;
 - f) ketchup; et
 - g) sauce piquante

Un paquet de ketchup et un paquet de sauce chaude par trousse-repas par caisse. Une caisse de 9 trousses-repas doit inclure 9 paquets de ketchup et de sauce chaude. Une caisse de 12 trousses-repas doit inclure 12 paquets de ketchup et de sauce chaude. Les condiments peuvent être ajoutés séparément dans chaque caisse; ils n'ont pas besoin d'être inclus dans l'emballage de l'ensemble de condiments.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.